



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 07 novembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. VANNUCCI à M. CASTELLANA, M. VOGLIMACCI à Mme BIANCAMARIA, M. BALZANO à Mme OTTAVY, Mme CORTICCHIATO à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à M. PUGLIESI, M. KERVELLA à M. MONDOLONI, M. FERRARA à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. CHAREYRE à Mme SICHI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la programmation des festivités de Noël, il est prévu cette année la mise en place de diverses animations sur la thématique de Noël, réparties sur 2 sites : la place du Diamant et la place Miot.

Il est prévu

Place du Diamant

1. **L'installation d'une patinoire de glace temporaire de 500 m²**, dont 100m² dévolus aux enfants (place du Diamant).
2. **L'installation de deux parcours « accrobranche »** : un parcours pour les 2-6 ans et un parcours pour les plus de 6 ans.

Place Miot

3. **L'installation de divers jeux pour enfants**: tir à la carabine, Basket, Machine à peluches, Hopla, Pousse Pousse, Paint ball, Pêche aux canards, Piste de Karting, Piste de Quad ...

La patinoire, les parcours « accrobranche » et les jeux pour enfants ont pour fonction de :

- Proposer une animation durant les fêtes de Noël à tous les habitants d'Ajaccio, de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et des communes du grand Ajaccio,
- Développer et diversifier l'offre d'activités socio-éducatives et de loisirs sportifs
- Dynamiser l'attractivité commerciale du centre ville.

La gestion du fonctionnement de la patinoire et des parcours « accrobranche », sera assurée, comme les années précédentes, par la Direction des Sports de la Ville d'Ajaccio.

Les dates d'ouverture seront :

- du **samedi 3 décembre au samedi 31 décembre 2016.**

Les horaires d'ouverture de la **patinoire et des parcours « accrobranche »** seront :

- les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches de 10h à 20h,
- les vendredis et samedis de 10h à 22h
- le samedi 24 décembre de 10h à 18h
- le samedi 31 décembre de 10h à 18h
- fermeture le dimanche 25 décembre.

La maîtrise d'ouvrage est dévolue à la Ville d'Ajaccio qui sera chargée de :

- la location de la patinoire et des parcours « accrobranche »,
- la mise en place sur la place De Gaulle,
- la mise en place des chalets attenants à la patinoire,

- la recherche de partenaires publicitaires et la commercialisation de l'espace sous forme de panneaux publicitaires,
- la mise en place et la gestion d'une régie provisoire de recettes,
- assurer le suivi technique et la maintenance de la patinoire et des parcours « accrobranche » en relation avec les entreprises propriétaires,
- la mise en place d'animations sur et autour de la patinoire,
- élaborer les plannings des personnels affectés au fonctionnement de la patinoire et des parcours « accrobranche ».

Des gratuités seront mises en place : **1000** tickets seront directement remis au Directeur Général des Services de la Ville (chargé de les distribuer aux associations de quartier et aux familles les plus démunies par le biais des services), au COSA et à la CAPA.

Le prix de l'entrée à la patinoire est fixé à **3 Euros**, comprenant l'accès à la patinoire pour une durée de 45 minutes et la mise à disposition de patins pour une personne.

Le prix de l'entrée aux parcours « accrobranche » est fixé à **3 Euros**, comprenant l'accès aux parcours et la mise à disposition d'équipements de sécurité pour une personne.

Des cartes d'abonnement de 6 séances seront mises en place à un tarif de **15 Euros** donnant accès aussi bien à la patinoire qu'aux parcours « accrobranche ».

Une billetterie sera installée sur la place De Gaulle pendant toute la durée de l'opération, gérée par le service municipal des Halles et Marchés.

Une commercialisation des espaces publicitaires sera effectuée, sous forme de panneaux publicitaires sur le site de la place du Diamant et de la place Miot, mais également d'achat d'espaces dans le programme papier « Natale in Aiacciu » (10 000 ex).

Le coût de ces espaces publicitaires est indiqué ci-dessous :

- panneau patinoire (L 200 H 100) : forfait 800 €
- panneau place Miot (L 200 H 100) : forfait 500 €
- pack Natale (panneaux patinoire +place Miot) (L 200 H 100) : forfait 1 200€
- pack VIP annonceur : 1 panneau Patinoire (L 400 H 100) + 1 panneau place Miot (L 400 H 100) + 1 pleine page programme Natale in Aiacciu (15 X21): forfait 3 000 €
- pack VIP annonceur exclusif : 1 panneau Patinoire (L 400 H 100) + 1 panneau place Miot (L 400 H 100) + 4ème de couverture programme Natale in Aiacciu (15X21) + 50 entrées patinoire : forfait 5 000 €

4. Un marché de Noël composé de 55 chalets

Pour sa huitième édition, le marché de Noël se déploiera sur la place du Diamant avec 55 chalets en bois, et, si cela est nécessaire, 4 chalets sur la Place Miot.

Il se déroulera du **3 décembre 2016 au 24 décembre 2016** et sera ouvert les lundis, mardis, mercredis, jeudis et dimanches de 10h à 20h, les vendredis et samedis de 10h à 22h, le samedi 24 et 31 décembre de 10h à 18h et sera fermé le dimanche 25 décembre.

Ce village de Noël constitue une réelle attraction pour les ajacciens et participe à l'animation du

centre ville.

Pour répondre à une demande toujours plus importante, il est prévu d'installer cinquante neuf chalets en bois, répartis sur les deux sites.

La location de ces chalets doit permettre d'équilibrer le budget de cette manifestation.

Il est à noter que la Ville met gracieusement un chalet à la disposition des associations (APF, Téléthon, associations caritatives...).

5. Animations marché de Noël

Thématique de l'édition 2016 des Activités de Noël : « *Noël autour du monde* »

a) Les activités :

La municipalité propose des ateliers créatifs répartis sur 12 jours d'activités : les samedis 3, 10, 17 décembre, les dimanches 4, 11 et 18 décembre et du lundi 19 au samedi 24 décembre de 14h à 17h

Le grand Nord

- Confection d'une suspension en laine
- Fabrication d'un igloo

La Suède

- Fabrication de gnomes en feutrines
- Confection du traditionnel cœur de Noël suédois

L'Amérique du Sud

- Confection de la « fameuse » Pinata de Noël
- Fabrication du traditionnel « Attrape-rêve »

Le Japon

L'association OMI NO Naka propose des ateliers « découverte du Japon » avec fabrication de petites sculptures en origami, fabrication de Kappa, kitsuné et autres koinobori.... Ces ateliers seront suivis de contes japonais en costume traditionnels.

La Russie

- Confection de la traditionnelle Babouchka
- Lanterne de Saint Petersburg
- Conte : La petite fille de neige – La compagnie de l'Ane vert

Le Canada

- Fabrication du « Renne de Noël »
- Confection de boules de Noël ornées de feuilles d'érables

L'Afrique

En Afrique, la beauté des fleurs compense les beaux mais froids hivers Européen et Américains.

Le Nord de l'Europe

- Allemagne – Fabrication d'une maison de pain d'épice en feutrine
- Islande – Fabrication de bottes de lutin à suspendre
- Conte sur Saint Nicolas - Compagnie Locu Teatrale

La Grèce

- Confection du traditionnel bateau de Noël
- La bougie du bonheur

La Chine

- Lanterne chinoise
- Fabrication du traditionnel gâteau de la chance avec sa petite boîte

Le Vietnam

- Fabrication de décoration de Noël – Papier recyclé

Les USA

- Confection des traditionnelles couronnes de portes
- Fabrication de la Canne de Noël à suspendre

Ces ateliers sont organisés avec le concours du personnel des ALSH.

b) Les Spectacles « jeune public » à l'Espace Diamant :

- «FOCU SPINTU È CATENA GHJILATA » est un conte en langue Corse, Compagnie Teatru Nustrale
- LES TREIZE TROLLS de Paul Grenier

c) Les concerts et spectacles : Conservatoire, Spectacle de danse Gaëlle Solla – studio tendanse, spectacle de danse de l'école Monique Mufraggi école du chant Scola di Cantu, Spectacle musical par Aurélie Berria, Concert de Paul Mancini, Concert de la chorale Coup de cœur, Concert de Christophe Mondoloni, des Contes, défilé de mode de Donia Ferentes, défilé de mode de Sandrine Pasquali, une performance De Guilhen, une Déambulation de cracheurs de feu, Danses portugaises,

d) Les animations : Animation fabrication de broccio, Animation démonstration fabrication de couteaux artisanaux

e) Une parade le dimanche 11 décembre à partir de 16h : « Epopée du père Noël en bulle »
La parade est composée de troupes d'artistes de 20 danseurs, et d'une quinzaine de musiciens qui accompagneront le père Noël dans un défilé féerique de Noël.

6. Animations sportives de Noël

a) Trail Urbain (City Trail Impérial)

Afin de permettre à la population de se réappropriier les rues d'Ajaccio autrement qu'en véhicule motorisé, la Municipalité propose une épreuve de course à pied intra muros. Le parcours permettra au plus grand nombre de participer à cette action visant à la découverte de notre Ville en courant, au développement du lien social et de la convivialité.

Les frais de participation seront de 15€/participant. Les participants pourront s'acquitter de ces frais par un paiement en ligne, site www.krono.corsica

Le départ se fera le dimanche 18 décembre à 20 h 30.

Itinéraire : Place Foch – Bd Roi Jerome - Bd Sampiero- Rond point de la Gare- Rampe Jean Jérôme Levie – Cours Napoléon -Rue Fesch – Av 1er Consul – Bd E.Macchini- rue Forcioli Conti - rue Notre Dame – Rue Roi de Rome - Rue de la Porta – Rue Bonaparte – Rue Pozzo di Borgo- Bd D.Casanova- Citadelle- Bd Lantivy – plage Saint Francois - Bd P.Rossini – Bd Mme Mère – Bd Fred Scamaroni – rue Miss Campbell- Cours Général Leclerc – Casone place d'Austerlitz – avenue Nicolas Pietri – Chemin bois des anglais – Rond point Bois des Anglais – Rue Maurice Choury – Rue Dr Paul Pompéani - Rue Rossi - Cours Grandval – avenue de Paris - Rue Maréchal Ornano- Rue Dunant (escaliers) - Av Impératrice Eugénie- Parc Cunéo d'Ornano – escaliers arrivant à la rue Lorenzo Vero – Cours Napoléon descendant- demi tour Piazzetta- Cours Napoléon – Couronne- Avenue du 1er Consul- Avenue Sérafini – Place Foch

b) Promenade nocturne de Noël sur Roues

Dans le cadre de l'ouverture du Marché de Noël la Municipalité a prévu cette année une promenade nocturne sur roues, non motorisée (Vélos, Rollers, skates ...) le 3 décembre 2016

Le départ se fera à 18 h.

Itinéraire : Place Foch – Rue Fesch – cours Napoléon – Marché de Noël Place du De Gaulle
A l'arrivée un pot d'honneur sera offert.

c) Mezzavia in festa

Dans le cadre des Festivités de Noël la Municipalité a prévu pour cette année de réaliser des animations à Mezzavia les 17 et 18 décembre 2016.

Il est prévu l'installation d'un chapiteau de 200 m2, sur le nouveau parking de Mezzavia, avec :

- Démonstration de danse, chants, jeux anciens et jeux pour enfants, promenades à poney, ateliers vélo etc...
- Promenade nocturne sur roues non motorisée (vélos, skates, rollers) le 18 décembre dans tout le quartier de Mezzavia. Le départ se fera à 17h.
- Un pot d'honneur sera offert aux participants à l'arrivée.

7. Deux mappings

La Ville d'Ajaccio souhaite proposer du 12 au 23 Décembre deux spectacles « son et lumière » (vidéo mapping).

Ces spectacles auront lieu :

- sur la façade de la Cathédrale d'Ajaccio
- sur une façade du Musée Fesch

Les deux projets artistiques seront sur le thème des Fêtes de fin d'années.

Les spectacles se dérouleront du 12 Décembre au soir au 23 Décembre inclus aux horaires suivants :

- musée Fesch 17h45-18h45-19h45
- Cathédrale 18h15-19h15-20h15

Le spectacle sera projeté trois fois par soir sur chaque édifice.

Les projets artistiques seront **originaux, rythmés, dynamiques et colorés avec une utilisation fine de l'architecture.**

Ils se dérouleront de **manière continue et sans temps mort entre les tableaux.**

Les **effets utilisés seront variés et non répétitifs** d'un tableau à l'autre.

Les deux scénarios s'appuieront sur un « **fil conducteur** » **facilement compréhensible** et s'adressant tant aux enfants qu'aux adultes.

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de proposer des animations durant les fêtes de fin d'année à tous les Ajacciens, aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et à ceux du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser M. le maire à :

- signer les marchés
- signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement de la patinoire et des parcours « accrobranche »,
- solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
- solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser l'espace de la patinoire et de la place Miot sous forme de panneaux publicitaires,
- mettre en place une régie temporaire de recettes pour la patinoire et les parcours « accrobranche »,
- encaisser les produits du sponsoring comme produits exceptionnels au chapitre 77,
- fixer le tarif d'entrée à la patinoire et aux parcours « accrobranche » à la somme de 3 Euros, le tarif des cartes de 6 séances à la somme de 15 euros
- De reverser au Téléthon les sommes correspondantes à la recette du 3 décembre 2016 de la patinoire et des parcours « accrobranche ».
- De reverser pour moitié chacune à Gira'sogni et Inseme les sommes correspondantes à la recette liée aux inscriptions du Trail Urbain organisé le 18 décembre. Seront déduits des recettes à reverser aux deux associations, les frais occasionnés par les diverses dépenses

permettant la mise en place du Trail

- Créer 18 emplois budgétaires (grade éducateur APS, 7ème échelon, IBM 418) destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent durant la période du 1er décembre 2016 au 3 janvier 2017,
- de fixer le prix de la location des chalets pour le marché de Noël à :
 - Chalet : 1 848 €
 - Caution individuelle : 500 €.

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Christophe MONDOLONI, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 4 novembre 2016 ;
Considérant l'intérêt pour la Ville de proposer des animations durant les fêtes de fin d'année à tous les Ajacciens, aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et à ceux du Grand Ajaccio, d'une manière générale ;

AUTORISE M. le maire

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- signer les marchés
- signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement de la patinoire et des parcours « accrobranche »,
- solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
- solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser l'espace de la patinoire et de la place Miot sous forme de panneaux publicitaires,
- mettre en place une régie temporaire de recettes pour la patinoire et les parcours « accrobranche »,
- encaisser les produits du sponsoring comme produits exceptionnels au chapitre 77,
- fixer le tarif d'entrée à la patinoire et aux parcours « accrobranche » à la somme de 3 Euros, le tarif des cartes de 6 séances à la somme de 15 euros
- De reverser au Téléthon les sommes correspondantes à la recette du 3 décembre 2016 de la patinoire et des parcours « accrobranche ».
- De reverser pour moitié chacune à Gira'sogni et Inseme les sommes correspondantes à la recette liée aux inscriptions du Trail Urbain organisé le 18 décembre. Seront déduits des recettes à reverser aux deux associations, les frais occasionnés par les diverses dépenses permettant la mise en place du trail.

- Créer 18 emplois budgétaires (grade éducateur APS, 7^{ème} échelon, IBM 418) destinés à couvrir les besoins à caractère non permanent durant la période du 1er décembre 2016 au 3 janvier 2017,
- de fixer la location des chalets pour le marché de Noël à :
 - Chalet : 1 848 €
 - Caution individuelle : 500 €.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161107-2016_323-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016

Publication : 14/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

